Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)
Lundi, 30 Septembre 2013 00:00 -

"Les acteurs de l'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse viennent de signer une ambitieuse convention d'objectifs pour la préservation de la ressource en eau. Un investissement de 100 millions d'euros sur six ans.

Les enjeux listés par cette convention signée par les acteurs de l'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse sont multiples : circulation des espèces aquatiques, libre circulation des sédiments, gestion équilibrée des volumes d'eau entre tous les usages et les besoins du milieu, qualité de l'eau, biodiversité, information-sensibilisation, partage de connaissances. Ces objectifs s'inscrivent bien sûr dans le cadre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) des deux bassins et du 10e programme d'action (2013-2018) de l'agence de l'eau.

Outre la préservation de la ressource en eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la convention prend en compte le développement durable des territoires. Les collectivités, ainsi que les commissions locales de l'eau, seront associées aux projets. EDF est aux commandes : l'établissement proposera à ses partenaires un inventaire d'opérations en tenant compte des possibilités techniques et financières et des dynamiques locales existantes. Ces opérations feront l'objet de suivi d'efficacité par rapport aux objectifs recherchés. Le financement est partagé à moitié entre l'agence de l'eau et EDF.

Une deuxième convention élargie

Cette convention fait suite à une première collaboration sur trois ans (2010-2012) entre l'agence de l'eau et EDF. Ce nouveau partenariat s'étend désormais aux services de l'Etat (Dreal des bassins Rhône-Méditerranée et Corse) et à l'Onema. Sur la première convention, 90% des actions prévues ont été réalisées. Par exemple, l'augmentation des débits réservés sur le Verdon, la gestion des éclusées sur le Drac et le Doubs franco-suisse, le transport des sédiments par chasses de décolmatage sur la Durance... En outre, trois actions relevant de la circulation piscicole sont à noter : la passe à poissons de Jons, sur le Rhône, l'ascenseur à poissons de Grosbois, sur le Doubs, et la suppression des barrages de Condamine, sur le Parpaillon, et de Trente Pas, sur la Bléone (affluents de la Durance). Soit un investissement de 35 millions d'euros au total, dont 14 millions d'aides de l'agence de l'eau, pour une douzaine de fleuves, rivières et territoires concernés (le Rhône, le Doubs, l'Ain, l'Isère, le Drac, la Romanche, la Durance, le Verdon, la Bléone, l'Ubaye, l'Aude amont, la Corse).

Continuité écologique et restauration de zones humides

Sur la Durance, EDF gère 18 centrales hydroélectriques qui produisent 2.000 mégawatts, pour un volume d'un milliard de m3. "Pour l'instant, l'effort a porté sur le transport sédimentaire. Les débits réservés ont été définis en accord avec le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance. La nouvelle convention prévoit l'installation de passes à poissons à Salignac pour 2014-2015", précise Benoît Mottet, chargé d'études à l'agence de l'eau.
Sur l'Ain, deux lônes (annexes fluviales) d'une superficie totale de 6 ha ont été aménagées près du barrage de Cize-Bolozon (41 MW) dans le Jura et mises en réserve de pêche".

lire la suite

Consultez la source sur Veille info tourisme: Protection de leau les bassins Rhône-Méditerranée et Corse raffermissent leurs objectifs